ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réparation automobile

Question écrite n° 46385

Texte de la question

Mme Arlette Franco appelle l'attention de M. le ministre délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur le problème rencontré par les carrossiers réparateurs spécialisés dans la réparation des véhicules endommagés. S'ils se félicitent des résultats obtenus en matière de sécurité routière qui se traduisent par une forte diminution des accidents, cette évolution brutale met en lumière une situation économique difficile existant depuis plusieurs années et qui s'est aggravée. Les carrossiers dépendent en effet des assureurs qui, par le biais des conventions d'agréments, leur imposent tarifs horaires, remises, services gratuits en contrepartie d'un travail. La relation carrossier-assureur est devenue depuis plusieurs années fortement déséquilibrée au détriment du carrossier et la réduction brutale de travail a rendu cette situation très difficile. Si, à cette situation, on ajoute une réduction importante des remises consenties par les constructeurs automobiles aux réparateurs sur les pièces détachées, remises qui compensaient la faiblesse des tarifs horaires, de nombreuses entreprises sont aujourd'hui financièrement en difficulté. Ceci se traduit par des fermetures, des licenciements et, dans un avenir proche, un refus de former des apprentis qui ne trouveront pas à s'employer. Aussi elle lui demande quelles peuvent être les mesures pour un rééquilibrage de la relation carrossier-assureur, seule condition de la survie et du développement de très nombreuses entreprises.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est attentif à la situation des carrossiers-réparateurs agréés par les assureurs. En effet, consécutivement à la diminution du nombre d'accidents, dont le Gouvernement ne peut que se féliciter au regard des mesures de sécurité routière, leur volume d'activité a baissé. Il s'avère que ces difficultés ne sont pas liées à un dysfonctionnement du marché de la réparation-collision. Par ailleurs, les professionnels de l'automobile ne dénoncent aucune pratique anticoncurrentielle sur ce marché. Aussi, l'intervention des pouvoirs publics ne se justifie-t-elle pas. Toutefois, une réunion de concertation sera prochainement organisée entre carrossiers et assureurs, à laquelle participeront les services concernés du ministère de l'économie, des finances, et de l'industrie (direction du Trésor) et du ministère délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation (direction des entreprises commerciales, artisanales et de services et direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes).

Données clés

Auteur : Mme Arlette Franco
Circonscription : Pyrénées-Orientales (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46385
Rubrique : Automobiles et cycles
Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE46385

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 septembre 2004, page 6951
Réponse publiée le : 9 novembre 2004, page 8887